

FORMATION

LA POLICE DES DÉCHETS

CONTEXTE

Les policiers municipaux et gardes champêtres sont trop souvent confrontés à l'abandon ou au dépôt de déchets sur le territoire communal. Des outils juridiques existent pour faire cesser ces comportements interdits par la loi. Cette formation a pour objet de vous fournir les éléments nécessaires pour exercer vos pouvoirs de police tant judiciaires qu'administratifs.

FINALITES & LEVIERS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'objet de la formation est de vous permettre de constater les infractions à la réglementation relatives aux déchets et engager la procédure administrative spéciale du maire.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Distinguer les infractions prévues tant par le code pénal que par le code de l'environnement
Constater une infraction par procès-verbal
Mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire
Rédiger un rapport de constatation d'infraction
Rédiger un arrêté de mise en demeure d'évacuer les déchets

CONTENU

Le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La nomenclature ICPE
Les régimes d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration
Les délits et contraventions
La police administrative du préfet

La police administrative spéciale des déchets

Définition du déchet
Le producteur de déchets
La collecte et la gestion des déchets
Le maire : autorité de police administrative

Les infractions à la réglementation des déchets

Les infractions prévues par le code pénal
Les infractions du code de l'environnement

La procédure de sanction administrative

La phase préalable à la mise en demeure d'évacuation des déchets
L'arrêté de mise en demeure
Le non respect de la mise en demeure : les sanctions administratives

Niveau

Maîtrise la langue française et le traitement de texte

Nous contacter

Date

3 jours

Durée

En intra ou en inter (Lyon)

LIEU

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active : approche pragmatique et directement opérationnelle, étude de cas, remise du dossier du participant.

EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR LE FORMATEUR

La formation se termine par un QCM et une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes à mobilité réduite sont bienvenues dans nos locaux . Les personnes en situation de handicap doivent nous informer préalablement sur leur situation. Une procédure d'entretien personnalisé sera mis en œuvre.

INTERVENANTS

Mathieu Labrande, Juriste- formateur en droit et police de l'environnement

LES + DE VOTRE FORMATION

- la qualité d'expertise de votre intervenant
- cas pratiques issus de vos pratiques
- échanges et interactivité

TARIF

290 euros / jour par participant

INSCRIPTIONS

Mathieu LABRANDE, contact@ecolaudroit.fr, 06 30 43 86 81